



**Rapport annuel 2023**  
**SPES**  
**Caisse de prévoyance du**  
**Diocèse de Sion**

- Bilan au 31 décembre 2023
- Compte d'exploitation de l'exercice 2023
- Annexe aux comptes annuels

## Bilans comparés

<b>Actif</b>	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités	2'453'633	3'005'097
Titres	89'850'683	85'590'438
Cotisations de l'employeur à recevoir	356'421	175'513
<b>Placements</b>	<b>92'660'737</b>	<b>88'771'048</b>
Autres créances	89'035	65'487
Intérêts à recevoir	41'117	39'757
Actifs transitoires	114'649	94'598
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>244'802</b>	<b>199'842</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>1'507'402</b>	<b>1'480'221</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>94'412'941</b>	<b>90'451'111</b>

<b>Passif</b>	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Assurances	0	3'237
Prestations de libre passage et rentes	992'340	989'257
<b>Engagements</b>	<b>992'340</b>	<b>992'494</b>
Primes encaissées d'avance	107'777	132'581
Passifs transitoires	140'989	134'551
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>248'766</b>	<b>267'133</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	43'623'875	43'741'869
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	32'594'826	30'842'798
Passifs résultant de contrats d'assurance	1'507'402	1'480'221
Provisions techniques	3'159'000	3'062'000
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>80'885'103</b>	<b>79'126'888</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>12'286'732</b>	<b>10'064'597</b>
Fonds libres au 01.01.	0	6'310'111
Excédent de produits / charges (-)	0	-6'310'111
<b>Fonds libres au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>	<b>94'412'941</b>	<b>90'451'111</b>

## Pertes et profits comparés

	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations des salariés	1'338'946	1'271'138
Cotisations des employeurs	1'776'453	1'686'615
Rachats	307'439	386'000
Subsides du fonds de garantie	93'524	90'441
<b>Cotisations et apports</b>	<b>3'516'362</b>	<b>3'434'194</b>
Apports de libre passage	4'217'630	4'732'929
Remb. versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0	0
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>4'217'630</b>	<b>4'732'929</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>7'733'992</b>	<b>8'167'122</b>
Rentes de vieillesse	-2'202'492	-2'154'647
Rentes de survivants	-2'199	0
Rentes d'invalidité	-353'205	-356'641
Prestations en capital à la retraite	-643'206	-383'289
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-3'201'102</b>	<b>-2'894'578</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4'447'932	-4'642'629
Prestations de sortie espèces	-222	-456'814
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-4'448'154</b>	<b>-5'099'443</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-7'649'256</b>	<b>-7'994'020</b>
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	979'421	-1'387'927
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	-1'673'105	587'224
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	-97'000	-339'000
Rémunération des capitaux d'épargne	-940'350	-901'400
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-1'731'034</b>	<b>-2'041'103</b>
Parts aux bénéficiaires des assurances	26'153	23'137
Prestations d'assurances	262'456	318'253
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>288'609</b>	<b>341'390</b>
Primes de risque d'assurance	-212'235	-214'282
Primes de coûts d'assurance	-21'268	-21'474
Apports uniques aux assurances	-65'407	0
Contributions au Fonds de garantie	-11'355	-16'117
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-310'266</b>	<b>-251'872</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1'667'955</b>	<b>-1'778'482</b>
Résultat net des liquidités	-49'861	-21'258
Résultat net des titres	4'911'946	-10'379'448
Charges et produits d'intérêts	0	-583
Frais de gestion de la fortune	-778'519	-731'393
<b>Résultat net des placements</b>	<b>4'083'566</b>	<b>-11'132'681</b>
<b>Autres frais et produits</b>	<b>0</b>	<b>315</b>
Administration générale	-146'019	-136'090
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-38'704	-20'944
Autorités de surveillance	-8'754	-7'631
<b>Frais d'administration</b>	<b>-193'477</b>	<b>-164'665</b>
<b>Excédent de charges (-) / produits (+) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>2'222'135</b>	<b>-13'075'514</b>
<b>Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-2'222'135</b>	<b>6'765'403</b>
<b>Excédent de charges (-) / produits (+)</b>	<b>0</b>	<b>-6'310'111</b>

# Annexes

---

## 1. Base et organisation

### 1.1. Forme juridique, but et siège social

La SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion est une institution de prévoyance professionnelle, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation, régie par les articles 52, 80 et suivants du Code Civil Suisse, par les canons 113-123 du Code de droit canonique, par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, par ses statuts et par ses dispositions réglementaires d'exécution.

Elle a pour but comme institution de prévoyance, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

### 1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le numéro 304017 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de Garantie LPP.

### 1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 11 décembre 1984

Statuts du 3 octobre 2001

Règlement de prévoyance du 2 novembre 2015 entré en vigueur au 1er janvier 2022, Annexe au 01.01.2023

Règlement de placement adopté le 23 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, Annexe I modifiée le 19.01.2023, avec entrée en vigueur le 1er avril 2023

Règlement sur les engagements de prévoyance adopté le 11 octobre 2021 avec entrée en vigueur au 31 décembre 2021

Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 janvier 2014 approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, le 31 janvier 2014

Règlement de signature du 8 juin 2020, en vigueur au 1er janvier 2020

Règlement sur les indemnités du 19 octobre 2020, en vigueur dès le 1er janvier 2021

### 1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation, l'assemblée générale des assurés et des employeurs et l'organe de révision.

L'assemblée générale des assurés et des employeurs est convoquée au moins chaque 4 ans. Elle prend connaissance du rapport annuel du conseil de fondation, de l'organe de révision ainsi que des comptes. La dernière assemblée a eu lieu le 11 octobre 2021.

Le conseil de fondation gère et contrôle l'administration de la fondation. Il se compose de 4 à 10 membres et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation nomme et contrôle une commission de placements chargée d'élaborer la politique de placements en conformité aux dispositions légales.

#### Conseil de fondation

M. Charles Affentranger	Président	SC	Repr. employés
Mme Viviane Saillen	Vice-Présidente	SC	Repr. employeurs
M. Henri Roduit	Secrétaire	SC	Repr. employés
M. Jérôme Hauswirth	Membre	SC	Repr. employeurs
Mme Madeleine Kronig	Membre	SC	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Marc André Mayoraz	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Norbert Werlen-Steiner	Membre	SC	Repr. employés

La fondation est engagée par la signature collective (SC) d'un membre avec le Président ou la Vice-Présidente.

## Commission des placements

M. Henri Roduit	Président	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig	Membre	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	Repr. employeurs
Mme Viviane Saillen	Vice-présidente	Repr. employeurs
M. Serge Darioli	Conseiller	Sans droit de vote
M. Josef Zurbriggen	Conseiller	Sans droit de vote

### 1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales et si la fondation offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Gestion de la fondation	Groupe Mutuel Services SA, Martigny Alain Anthamatten Mailys Mauguen Alain Pittet
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant : AON Suisse SA, Neuchâtel Expert-exécutant : Gilles Guenat Consultante : Nicole Rufener
Organe de révision	BDO SA
Autorité de surveillance LPP	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale
Autorité de surveillance canonique	Evêché de Sion Msgr Jean-Marie Lovey
Gestion de la fortune	PLEION SA*, Sion SZ Consulting*, Brig UBS Switzerland AG*, Lausanne
Questions juridiques	AON Suisse SA, Neuchâtel VLC Prévoyance Sàrl, Yves Vonlanthen (LPD)
Traductions	Charles Affentranger

\* Organismes agréés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

### 1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2023, 156 employeurs sont affiliés au Diocèse de Sion (156 en 2022).

## 2. Personnes assurées et rentiers

### 2.1. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Membres actifs	31.12.2023	31.12.2022
Prêtres cotisants	85	87
Laïcs cotisants	182	173
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>260</b>

Evolution des membres actifs	31.12.2023	31.12.2022
Effectif au 01.01.	260	262
Entrées	34	27
Sorties	-27	-29
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>260</b>

Pensionnés différés	31.12.2023	31.12.2022
Prêtres pensionnés différés	4	4
Laïcs pensionnés différés	6	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

Evolution des pensionnés différés	31.12.2023	31.12.2022
Effectif au 01.01.	9	7
Entrées	2	3
Sorties	-1	-1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

Bénéficiaires de rentes	31.12.2023	31.12.2022
Prêtres pensionnés	57	56
Laïcs pensionnés	24	22
Invalides	9	9
Conjoints survivants	1	0
Enfants	6	9
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>96</b>

Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2023	31.12.2022
Effectif au 01.01.	96	88
Entrées - pensionnés	5	4
Entrées - invalides	1	2
Entrées - conjoints survivants	1	0
Entrées - enfants	0	4
Décès	-3	-2
Extinctions de rentes d'enfants	-3	
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>96</b>

<b>Total de l'effectif de la fondation</b>	<b>374</b>	<b>365</b>
--	------------	------------

### **3. Nature de l'application du but**

#### 3.1. Plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance du 2 novembre 2021 entré en vigueur le 01.01.2022.

Le montant annuel de la rente de retraite au jour de la retraite réglementaire est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse accumulé à cette date; le taux applicable figure en annexe du règlement.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

L'assuré actif peut exiger le paiement de tout ou partie de sa prestation de retraite sous forme de capital, à condition qu'il fasse connaître sa volonté trois mois à l'avance au moins.

#### 3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte un type de plan de prévoyance :

La prime d'épargne est de 7.55% du salaire assuré pour la part de l'employé et de 9.75% du salaire assuré pour la part de l'employeur, soit 17.30% au total. La prime de risque est fixée à 2.5% du salaire assuré, soit 0.96% pour la part de l'employé et 1.54% pour la part de l'employeur.

#### 3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au 1er janvier 2023, les rentes servies au bénéficiaires de rente n'ont pas été adaptées.

### **4. Principe d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

#### 4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

#### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1er janvier 2005.

##### 4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

##### 4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres". Le cours de clôture des monnaies étrangères utilisé au 31.12 est celui indiqué par la Banque Cantonale du Valais.

##### 4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus.

##### 4.2.4. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs est faite aux valeurs nominales.

#### 4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2023, la fondation n'est pas concernée par le point 4.3 de l'annexe aux comptes.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La SPES, Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion, est une fondation autonome de type primauté de cotisations. La fondation a conclu un contrat de réassurance congruente pour la couverture des risques de décès et d'invalidité auprès de Axa, dès le 01.01.2022, résiliable pour la première fois le 31.12.2024.

### 5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs

	2023	2022
Capitaux d'épargne au 01.01.	43'741'869	41'520'534
Cotisations d'épargne	2'721'175	2'583'549
Apports de libre-passage	4'217'630	4'732'929
Rachats reçus	307'439	386'000
Libération cotisations d'épargne	7'403	1'944
Prestations de sorties versements en espèces 5a,b,c	-222	-456'814
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-4'447'932	-4'642'629
Indemnités capital de vieillesse	-494'306	-383'289
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	-451'321	-247'613
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	-2'839'288	-584'206
Rémunération des capitaux d'épargne	861'427	831'465
	<b>43'623'875</b>	<b>43'741'869</b>

Les transferts internes de libre-passage entre les employeurs (paroisses) assurés auprès de la SPES figurent à la fois dans les apports de libre-passage et dans les prestations de libre-passage en cas de sortie pour Fr. 3'314'375.80 en 2023 (Fr. 3'087'210.77 en 2022).

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux est de 2% (exercice précédent 2%) sur la totalité de l'avoir des assurés.

### 5.3. Evolution et rémunération des capitaux des pensionnés différés et des bénéficiaires de rentes

	2023	2022
Capitaux d'épargne au 01.01.	30'842'798	31'362'030
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	451'321	247'613
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	2'839'288	584'206
Indemnités capital de vieillesse	-148'900	0
Libération cotisations d'épargne	118'595	133'881
Sorties capitaux décès	-65'407	0
Rémunération des capitaux d'épargne	78'923	69'936
Constitution (+) - dissolution (-) de capitaux de couverture	-1'521'791	-1'554'868
	<b>32'594'826</b>	<b>30'842'798</b>

### 5.4. Evolution des provisions techniques

	2023	2022
Provision pour adaptation des bases techniques	326'000	154'000
Provision pour retraite	1'008'000	1'117'000
Provision pour taux technique	1'825'000	1'791'000
	<b>3'159'000</b>	<b>3'062'000</b>

Les provisions techniques sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle, conformément au règlement sur les engagements de prévoyance, et sont constituées pour garantir les risques de vieillesse, décès et invalidité.

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Au 31.12.2023, elle correspond à 1% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Le taux augmente chaque année de 0.5% jusqu'au prochain changement de bases techniques.

La provision pour retraite est destinée à financer le coût engendré par l'application de taux de conversion favorables. Elle est déterminée en admettant que les hommes de 55 ans et plus et les femmes de 54 ans et plus, à la date du bouclage, partent à la retraite à l'âge réglementaire de la retraite en touchant l'intégralité des prestations de retraite sous forme de rentes.

La provision pour taux technique est destinée à financer une éventuelle baisse future du taux d'intérêt technique. Elle correspond à la différence entre le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes calculé au taux d'intérêt technique de 1.5% et celui calculé au taux de 1.75% et tient compte de l'augmentation de la provision pour adaptation des bases techniques et de la provision pour retraite.

### 5.5. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le montant comptabilisé dans les passifs de contrats d'assurance s'élève à Fr. 1'507'402.- (Fr. 1'480'221.- en 2022).

### 5.6 Total des avoirs de vieillesse LPP

	31.12.2023	31.12.2022
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	17'184'798	17'628'781
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

### 5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 30 août 2021, AON Suisse SA a réalisé une expertise sur la base des comptes au 31.12.2020 qui indique selon l'article 52e LPP qu'à cette date :

- compte tenu des provisions techniques constituées, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

La détermination des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour l'établissement du bilan au 31.12.2023 a été effectuée le 22 avril 2024 par AON Suisse SA à Neuchâtel.

### 5.8. Bases techniques

	2023	2022
Bases techniques	LPP2020 (P2021)	LPP2020 (P2021)
Taux technique pour invalidité et décès	1.75%	1.75%
Taux technique pour vieillesse	1.75%	1.75%

### 5.9 Modification des principes de base et hypothèses techniques

Au 31.12.2023, les bases techniques périodiques n'ont pas été modifiées.

### 5.10 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs	94'412'941	90'451'111
Engagements	-992'340	-992'494
Compte de régularisation des passifs	-248'766	-267'133
<b>Fortune disponible au 31.12.</b>	<b>93'171'835</b>	<b>89'191'485</b>
<b>Engagements</b>	<b>80'885'103</b>	<b>79'126'888</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>115.19%</b>	<b>112.72%</b>

## 6. Placements

### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

La commission de placement peut confier la gestion de tout ou partie de la fortune à un ou plusieurs gestionnaires de fortune externes. Un contrat de gestion écrit, qui contient des exigences et des objectifs définis, est conclu avec chaque gérant.

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2 et par le règlement de placement.

## 6.2. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2023	2022
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	10'064'597	16'830'000
Dissolution (-) / constitution (+)	2'222'135	-6'765'403
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31.12</b>	<b>12'286'732</b>	<b>10'064'597</b>
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	16'490'000	15'808'000
<b>Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-4'203'268</b>	<b>-5'743'403</b>
Placements (aux valeurs effectives)	92'660'737	88'771'048
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des placements	13.26%	11.34%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	17.80%	17.81%

Le montant de la réserve est déterminé, pour chaque catégorie de placement, à partir de la volatilité historique des valeurs de marché, en l'occurrence la volatilité moyenne de l'ensemble des fondations de placement prise dans la comparaison de la CAFP (Conférence des administrateurs des fondations de placements).

Pour tenir compte des normes comptables RPC 26 et couvrir à plus de 95% les risques de fluctuation annuelle, 2 écarts types sans corrélation sont pris en compte.

## 6.3. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placements selon les articles 54 à 57 de l'OPP2 ont été respectées. Les limites de la stratégie fixées dans le règlement de placement sont respectées en 2023.

## 6.4. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Disponible pour placements et liquidités	4'399'402	3'005'097
Obligations suisses en francs suisses	7'589'372	5'714'941
Obligations étrangères en francs suisses	8'309'329	10'543'214
Obligations étrangères en devises	10'074'012	10'158'640
Actions suisses	16'915'531	17'515'367
Actions étrangères	14'590'933	13'715'383
Placements alternatifs	6'957'496	5'750'957
Placements immobiliers	23'468'243	22'191'935
Placements chez les employeurs	356'421	175'513
	<b>92'660'737</b>	<b>88'771'048</b>

Répartition des placements de la fondation en %	31.12.2023	31.12.2022
Disponible pour placements et liquidités	4.75%	3.39%
Obligations suisses en francs suisses	8.19%	6.44%
Obligations étrangères en francs suisses	8.97%	11.88%
Obligations étrangères en devises	10.87%	11.44%
Actions suisses	18.26%	19.73%
Actions étrangères	15.75%	15.45%
Placements alternatifs	7.51%	6.48%
Placements immobiliers	25.33%	25.00%
Placements chez les employeurs	0.38%	0.20%
	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## 6.5. Dépôts en portefeuille

Répartition des dépôts	2023	2022
Banque Cantonale du Valais	67'778'076	64'353'084
UBS SA	22'072'607	21'237'354
<b>Dépôts</b>	<b>89'850'683</b>	<b>85'590'438</b>

## 6.6. Explications du résultat net des placements

### 6.6.1. Résultat net des liquidités

	2023	2022
Intérêts et différences de change	-49'861	-21'258
<b>Résultat net des liquidités</b>	<b>-49'861</b>	<b>-21'258</b>

## 6.6.2. Résultat net des titres

	2023	2022
Produit d'intérêts des obligations	104'861	78'672
Dividendes des actions	404'273	395'899
Revenus des fonds de placements	568'575	496'283
Pertes et bénéfices de cours et de change réalisés	610'503	216'453
Pertes et bénéfices de cours et de change non réalisés	3'223'734	-11'566'755
<b>Résultat net des titres</b>	<b>4'911'946</b>	<b>-10'379'448</b>

## 6.6.3. Intérêts divers

	2023	2022
Intérêts comptes de gestion	0	-583
<b>Intérêts divers</b>	<b>0</b>	<b>-583</b>

## 6.7. Frais de gestion de la fortune

### 6.7.1 Somme des indicateurs de la fortune

#### 1er niveau - institution

	2023	2022
Frais de gestion	278'444	207'451
Droits de garde	83'278	153'952
<b>Total frais TER</b>	<b>361'722</b>	<b>361'403</b>
Courtages sur transactions	35'659	17'798
<b>Total frais TTC</b>	<b>35'659</b>	<b>17'798</b>
Impôts à la source non récupérables	13'117	11'768
<b>Total autres frais</b>	<b>13'117</b>	<b>11'768</b>
Rétrocessions	-11'579	-11'579
<b>Rétrocessions</b>	<b>-11'579</b>	<b>-11'579</b>

<b>Total des frais de placements - 1er niveau</b>	<b>398'920</b>	<b>379'390</b>
---	----------------	----------------

#### 2ème niveau - placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2ème niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position "résultat net des placements" n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2. sous "bénéfices et pertes de cours non réalisés".

	2023	2022
TER sur les fonds de placements monétaires	90	0
TER sur les fonds de placements en obligations	107'883	129'780
TER sur les fonds de placements en actions	52'430	54'173
TER sur les fonds de placements en immobiliers	141'731	140'539
TER sur les fonds de placements mixtes	13'470	13'861
TER sur les matières premières	14'932	13'650
TER sur les placements en private equity	3'545	0
TER sur les placements en infrastructure	5'327	0
TER sur les autres placements alternatifs	40'191	0
<b>Total des frais de placements - 2ème niveau</b>	<b>379'599</b>	<b>352'003</b>

#### Frais de gestion de la fortune comptabilisés (placements transparents)

	2023	2022
Frais de placements 1er niveau	398'920	379'390
Frais de placements 2ème niveau	379'599	352'003
<b>Total des frais de placements transparents</b>	<b>778'519</b>	<b>731'393</b>

### 6.7.2 Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2023	2022
Placements transparents	92'420'678	88'062'581
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	240'059	708'467
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>92'660'737</b>	<b>88'771'048</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés	778'519	731'393
<b>En % des placements transparents</b>	<b>0.84%</b>	<b>0.83%</b>

Produits	ISIN	Fournisseurs	Quantité	Valeur du marché au 31.12.2023
Luzerner KB, échéance perpétuel / baskets	52293256	BCVs	2'000	125'309
Vontobel Electric Vehicle Basket	55338036	BCVs	2'500	114'750
				<b>240'059</b>

### 6.7.3 Taux de transparence

#### Taux de transparence en matière de frais

	2023	2022
Placements transparents	92'420'678	88'062'581
Placements non transparents	240'059	708'467
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>92'660'737</b>	<b>88'771'048</b>
<b>Taux de transparence</b>	<b>99.74%</b>	<b>99.20%</b>

### 6.8 Performance des placements

	2023	2022
<b>Résultat net des placements</b>	<b>4'083'566</b>	<b>-11'132'681</b>
<b>Performance des placements</b>	<b>4.64%</b>	<b>-11.23%</b>

La performance des placements est calculée selon la méthode TWR.

### 6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Il exerce le droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, ou indirectement si la possibilité existe, conformément à l'article 22 de l'ORAb. La fondation vote en principe dans le sens du conseil d'administration, sauf pour l'élection du conseil d'administration et son président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant, des rémunérations totales du conseil d'administration, de la direction et du conseil consultatif, des modifications des dispositions statutaires concernant le thème des rémunérations, des fusions, scissions et transformation.

Le rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice est disponible auprès du gérant de la fondation. Un mandat a été confié à la Fondation Ethos.

### 6.10 Explications relatives aux comptes courants employeurs

Les comptes courants des employeurs correspondent à la facturation des primes à la date du bilan et qui ne sont pas encore encaissées. Toutes les cotisations ont été encaissées dans les délais légaux.

## 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1. Compte de régularisation actif

	31.12.2023	31.12.2022
Impôt anticipé	65'878	42'092
Impôt à la source à l'étranger	19'437	23'395
Intérêts à recevoir	41'117	39'757
Fonds de garantie LPP	74'130	78'545
Réassurance	37'737	3'639
Divers	6'502	12'414
	<b>244'802</b>	<b>199'842</b>

## 7.2. Compte de régularisation passif

	31.12.2023	31.12.2022
Cotisations de l'employeur reçues d'avance	107'777	132'581
Honoraires gestion - facture partielle	84'186	84'186
Aon Suisse SA - note d'honoraires	7'452	6'450
Autorité de surveillance	464	461
Cotisations au Fonds de garantie	11'355	14'190
Honoraires révision - BDO SA	12'500	12'339
Réassurance	17'064	16'481
Divers	7'969	445
	<b>248'766</b>	<b>267'133</b>

## 7.3. Frais administratifs

La Fondation n'a pas de frais de marketing, publicité et courtage.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Des échanges au sujet des comptes de 2020 et de 2021, du règlement de prévoyance 2022 et du règlement des indemnités ont eu lieu en 2023.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

La fondation n'est concernée par aucune information découlant du point IX de la Swiss Gaap RPC 26.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

## Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2023		31.12.2022		Limites par catégorie 55 OPP2	Stratégie	Stratégie min-max
	CHF	%	CHF	%			
<b>Disponible pour placements et marchés monétaires</b>	<b>4'399'402</b>	<b>4.66</b>	<b>3'005'097</b>	<b>3.32</b>		<b>2.50</b>	<b>0-15</b>
Liquidités	2'453'633	2.60	3'005'097	3.32			
Placements collectifs	1'945'769	2.06	0	0.00			
<b>Disponible pour placements et marchés monétaires</b>	<b>4'399'402</b>	<b>4.66</b>	<b>3'005'097</b>	<b>3.32</b>			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>15'898'700</b>	<b>16.84</b>	<b>16'258'155</b>	<b>17.97</b>		<b>25.00</b>	<b>10-40</b>
Placements directs	1'017'563	1.08	1'738'868	1.92			
Placements collectifs	6'571'809	6.96	3'976'073	4.40			
<b>Total obligations suisses en CHF</b>	<b>7'589'372</b>	<b>8.04</b>	<b>5'714'941</b>	<b>6.32</b>			
Placements directs	117'940	0.12	37'100	0.04			
Placements collectifs	8'191'389	8.68	10'506'114	11.62			
<b>Total obligations étrangères en CHF</b>	<b>8'309'329</b>	<b>8.80</b>	<b>10'543'214</b>	<b>11.66</b>			
<b>Obligations étrangères en devises</b>	<b>10'074'012</b>	<b>10.67</b>	<b>10'158'640</b>	<b>11.23</b>		<b>10.00</b>	<b>5-15</b>
Placements directs	1'509'042	1.60	1'227'391	1.36			
Placements collectifs	8'564'970	9.07	8'931'249	9.87			
<b>Total obligations étrangères en devises</b>	<b>10'074'012</b>	<b>10.67</b>	<b>10'158'640</b>	<b>11.23</b>			
<b>Actions suisses</b>	<b>16'915'531</b>	<b>17.92</b>	<b>17'515'367</b>	<b>19.36</b>		<b>17.50</b>	<b>10-25</b>
Placements directs	8'593'413	9.10	8'879'342	9.82			
Placements collectifs	8'322'118	8.81	8'636'025	9.55			
<b>Total actions suisses</b>	<b>16'915'531</b>	<b>17.92</b>	<b>17'515'367</b>	<b>19.36</b>			
<b>Actions étrangères</b>	<b>14'590'933</b>	<b>15.45</b>	<b>13'715'383</b>	<b>15.16</b>		<b>15.00</b>	<b>10-20</b>
Placements collectifs	10'498'399	11.12	8'989'425	9.94			
<b>Total actions étrangères en CHF</b>	<b>10'498'399</b>	<b>11.12</b>	<b>8'989'425</b>	<b>9.94</b>			
Placements directs	1'489'412	1.58	1'893'801	2.09			
Placements collectifs	2'603'122	2.76	2'832'157	3.13			
<b>Total actions étrangères en devises</b>	<b>4'092'533</b>	<b>4.33</b>	<b>4'725'958</b>	<b>5.22</b>			
<b>Immobiliers</b>	<b>23'468'243</b>	<b>24.86</b>	<b>22'191'935</b>	<b>24.53</b>			
Placements collectifs	21'142'707	22.39	20'706'763	22.89			
<b>Total placements immobiliers suisses</b>	<b>21'142'707</b>	<b>22.39</b>	<b>20'706'763</b>	<b>22.89</b>		<b>20.00</b>	<b>10-30</b>
Placements collectifs	2'325'536	2.46	1'485'172	1.64			
<b>Total placements immobiliers étrangers</b>	<b>2'325'536</b>	<b>2.46</b>	<b>1'485'172</b>	<b>1.64</b>		<b>2.50</b>	<b>0-7.5</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>6'957'496</b>	<b>4.52</b>	<b>5'750'957</b>	<b>6.36</b>			
Matières premières en CHF	4'265'214	4.52	3'648'913	4.03			
<b>Total matières premières</b>	<b>4'265'214</b>	<b>4.52</b>	<b>3'648'913</b>	<b>4.03</b>		<b>2.50</b>	<b>0-7.5</b>
Private equity	1'122'189	1.19	0	0.00			
<b>Total private equity</b>	<b>1'122'189</b>	<b>1.19</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>		<b>2.50</b>	<b>0-7.5</b>
Infrastructure	1'570'092	1.66	0	0.00			
<b>Total infrastructure</b>	<b>1'570'092</b>	<b>1.66</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>		<b>2.50</b>	<b>0-7.5</b>
Autres placements alternatifs en CHF	0	0.00	6'160	0.01			
Placements collectifs mixtes	0	0.00	2'095'885	2.32			
<b>Total des autres placements alternatifs</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>2'102'045</b>	<b>2.32</b>		<b>0.00</b>	
<b>Comptes de régularisation actif, placements chez les employeurs, actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>2'108'624</b>	<b>2.23</b>	<b>1'855'576</b>	<b>2.05</b>			
<b>Total du bilan</b>	<b>94'412'941</b>	<b>100.00</b>	<b>90'451'111</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>	

## Respect des limites de placements selon l'OPP2

---

Total placements en actions	31'506'464	33.37	31'230'750	34.53	50.00
Total placements Immobiliers	23'468'243	24.86	22'191'935	24.53	30.00
Total placements alternatifs	6'957'496	7.37	5'750'957	6.36	15.00
Total placements en infrastructure	1'570'092	1.66	0	0.00	10.00
Total placements en devises	10'116'000	10.71	10'843'000	11.99	30.00